

Type d'intervention

Postulat (art. 32 RCG)

1<sup>er</sup> signataire

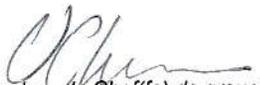
Schmid Daniel

*Signatures des cosignataires*

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe

Parti Socialiste-Centre Gauche / Chervaz Véronique



*Signature du Chef(fe) de groupe*

Dépôt au nom d'une commission

*Signature du Président*

## Titre

### Postulat terrain Tamoil et Banque Cantonale du Valais

#### Texte de l'intervention

Depuis l'annonce de l'arrêt de l'exploitation de la raffinerie, les terrains, propriétés de Tamoil, sont l'objet de convoitises. On en a parlé comme village olympique, on a mentionné des constructions pouvant abriter près de 20'000 personnes.

Face à ces projets disproportionnés, il serait souhaitable que les collectivités publiques prennent leurs responsabilités. En effet, notre commune supporte déjà un fort développement démographique. Nous devons donc envisager le futur de cette zone en collaboration avec le canton et les communes voisines et décider ce que nous voulons pour le développement de notre collectivité. Attirer des emplois, construire des bâtiments, zone de détente, zone agricole, etc...

#### Conclusion

Afin de maîtriser notre développement et en conformité à l'art. 32 du règlement du Conseil Général nous demandons à la municipalité d'étudier la possibilité que des collectivités publiques s'approchent des propriétaires des terrains afin de les acquérir.

Collombey-Muraz, le 23 août 2017

1<sup>er</sup> signataire :



Reçu le 29.08.17  
